

Ouverture des bibliothèques le dimanche

Le Ministère de l'enseignement supérieur a transmis aux BU parisiennes un appel à projets, publié le 13 avril 2018, visant à les inciter à ouvrir les dimanches à partir de la rentrée 2018. Le contexte de l'arrivée de dizaines de milliers de bacheliers supplémentaires semble avoir poussé le Ministère à trouver des « solutions » en urgence, alors même que les bibliothèques (ESR, Culture et territoriales) franciliennes sont très souvent déjà à saturation !

L'appel à projets concerne des BU en capacité de proposer 400 places pour au moins 10 dimanches par année universitaire. Le Ministère mettrait à disposition une enveloppe budgétaire d'1,6 million d'euros sur 4 ans pour financer le supplément de rémunération des agents volontaires au travail dominical et les autres charges.

A ce jour, au moins 3 bibliothèques sont concernées : la BULAC, la bibliothèque Sainte-Geneviève et la bibliothèque Sainte-Barbe.

Nous dénonçons tout d'abord l'opacité dans laquelle ces projets sont en train de se monter : si à la BULAC, les syndicats sont associés aux réunions de travail sur le projet, à la bibliothèque Sainte-Geneviève et la bibliothèque Sainte-Barbe la direction n'a pas pris la peine de contacter les représentants du personnel. De plus, la première réunion d'info vers les personnels à la bibliothèque Sainte-Geneviève a eu lieu seulement le 5 juin - quand celle de la BULAC s'est tenue le 17 mai. A la bibliothèque Sainte-Barbe, il n'y a eu aucune réunion ; une simple consultation électronique des personnels, dont les résultats n'ont pas été diffusés : rien ne filtre du projet de la direction.

Nous déplorons ensuite que le Ministère n'envisage la rémunération du dimanche que sous forme d'heures supplémentaires, sans création de poste, et que le projet ne respecte pas le principe « à travail égal, salaire égal », puisque la rémunération des contractuels étudiants pourrait rester au SMIC.

Nous relevons enfin :

- des problèmes d'organisation du travail, par exemple à la bibliothèque Sainte-Geneviève (où les agents n'effectuent pas les mêmes tâches de SP selon leur catégorie)
- comment organiser ces extensions d'ouverture à effectifs constants quand la bibliothèque Sainte-Barbe par exemple est déjà en sous-effectif chronique ? Nous rappelons qu'il y a une limite de 6 jours consécutifs de travail avec une pause repos de 35h consécutives minimum.

La CGT rappelle sa position de principe, défavorable aux ouvertures des BU le dimanche sans création de postes et sans justification approfondie par les besoins des lecteurs, contre la dégradation de la qualité de vie des agents que cela entraînera.